



Municipalité de  
Saint-Alfred

## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. ROBERT-CLICHE

Aux personnes intéressées par la révision du Plan d'urbanisme et le remplacement des règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Alfred.

**Avis public** est donné que lors d'une séance ordinaire qui s'est tenue le 17 janvier 2022, le conseil de la municipalité a adopté les projets de règlements suivants :

a) **Projet de règlement du Plan d'urbanisme no 186-2022**

Le *Plan d'urbanisme* est un document de planification réalisé par la municipalité de Saint-Alfred en matière d'aménagement du territoire. Il s'agit d'un outil de gestion important puisqu'il établit les lignes directrices de son organisation spatiale et physique desquelles découle une vision d'ensemble du territoire. Ce règlement remplace l'actuel *Plan d'urbanisme no 143*, dans le cadre d'une révision quinquennale.

b) **Projet de règlement de Zonage no 187-2022**

Le règlement de *Zonage* vise à découper le territoire en différentes zones et régir pour chacune d'elles les usages et les constructions. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Zonage no 139* dans la cadre d'une révision quinquennale.

c) **Projet de règlement de Lotissement no 188-2022**

Le règlement de *Lotissement* vise à encadrer les opérations cadastrales sur le territoire, notamment en régissant les dimensions des lots et les tracés de rue. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Lotissement no 138* dans le cadre d'une révision quinquennale.

d) **Projet de règlement de Construction no 189-2022**

Le règlement de *Construction* permet à la municipalité de réglementer les matériaux autorisés et prohibés sur le territoire, la façon de les assembler, ainsi que de régir les éléments de protection ou de fortification des constructions. Ce règlement remplace l'actuel règlement de *Construction no 141*.

e) **Projet de règlement administratifs no 190-2022**

Le règlement administratif permet à la municipalité d'imposer le respect de certaines exigences avant qu'un permis ou un certificat d'autorisation soit accordé et contient également des dispositions réglementaires sur l'application des règlements sur son territoire. Ce règlement remplace l'actuel règlement *administratif en matière d'urbanisme no 137* et le *règlement sur les conditions d'émission des permis de construction no 140*.

f) **Projet de règlement sur les Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 191-2022**

Le règlement sur les *Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme* constitue une procédure d'exception en vertu de laquelle le conseil peut autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions des règlements d'urbanisme. Ce règlement remplace l'actuel règlement sur les *Dérogations mineures aux règlements d'urbanisme no 142*.

En raison de la situation entourant la pandémie de la COVID-19, la Municipalité de Saint-Alfred doit remplacer son assemblée publique de consultation par une consultation écrite.

Une consultation écrite sur le projet de révision de la réglementation d'urbanisme locale se déroule du 16 février au 2 mars 2022 et permet aux personnes intéressées de soumettre leurs commentaires sur les règlements proposés

Les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires sur ces projets de règlement peuvent le faire du 16 février au 2 mars 2022 par courriel à l'adresse suivante : [dg@st-alfred.qc.ca](mailto:dg@st-alfred.qc.ca) ou par la poste au bureau de la municipalité de Saint-Alfred à l'adresse suivante : 9, route du Cap, Saint-Alfred (Québec) G0M 1L0.

Les projets de règlement de *Zonage* et de *Lotissement* sont susceptibles d'approbation référendaire par l'ensemble des personnes habiles à voter de la municipalité de Saint-Alfred

Tous les projets de règlements cités ci-haut peuvent être consultés sur le site internet de la municipalité de Saint-Alfred. Un résumé du Plan d'urbanisme sera distribué par courrier à l'ensemble des citoyens du territoire.

Donné à Saint-Alfred, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2022

  
Emilie Gagné, Directrice générale et greffière-trésorière